

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 JUIN 2019

Prestation de serment

Gregory Vervoort a prêté serment hier soir au Conseil communal en qualité de Directeur Financier ffons. Il remplace *ad interim* notre directeur financier actuellement absente.

Ses missions

Un Directeur financier est assimilé à un inspecteur des finances locales, il est le gardien de la légalité financière et de la logique économique de l'administration dans le sens où son avis est requis en amont des procédures pour tout dossier ayant un impact financier. Il peut également formuler des suggestions d'initiatives susceptibles d'accroître l'efficacité financière de la Commune.

Être Directeur financier, c'est être responsable de la gestion des finances communales (Administration et CPAS) et de la vérification de la régularité des opérations comptables. C'est le **conseiller financier auprès du Collège communal**.

Il remplit la fonction de **conseiller financier et budgétaire de la Commune**.

Sous l'autorité du Collège communal, le Directeur financier se voit confier les missions suivantes :

- **effectuer les recettes** de la commune
- **acquitter** sur mandats les **dépenses** ordonnancées
- remettre, en toute indépendance, un **avis de légalité** écrit préalable et motivé sur tout **projet** de décision du Conseil communal ou du Collège **communal ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros**.
- **dresser annuellement le compte budgétaire, le compte de résultat et le bilan.**

Prime vélo à assistance électrique ou kit adaptable

Notre Commune a pour objectif de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs en matière de mobilité, tout en respectant l'environnement.

La mobilité douce (piétons, cyclistes, randonneurs, etc.) représente un potentiel considérable d'amélioration du système des transports, de mobilité non polluante (air, bruit, CO2) et de stimulation de la santé publique. Elle permet en outre de réduire les dépenses privées et publiques en transports.

C'est la raison pour laquelle la commune d'Amay encourage depuis quelques années la **mobilité douce**, au quotidien et pendant les loisirs.

A ce titre, **une prime communale** peut être octroyée, sous certaines conditions, pour l'acquisition d'un **vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable**.

L'octroi de cette prime a fait l'objet d'une modification du règlement communal le 14 mai dernier selon le souhait exprimé par le Collège communal.

L'octroi et le montant de la prime (ne pouvant dépasser 10% du montant de la facture) dépendent des revenus dont dispose le demandeur :

- 100 € pour les personnes ou ménages dont le revenu imposable est inférieur à 30.000 € par an ;
- 75 € pour les personnes ou ménage dont le revenu imposable est compris entre 30.000 et 40.000 € ;
- 50 € pour les personnes dont le revenu imposable est supérieur à 40.000 € par an.

La demande de la prime doit être introduite via un formulaire ad-hoc, endéans les trois mois de la date de facturation et sur production de la facture originale et présentation du dernier avertissement extrait de rôle.

Le formulaire de demande de prime peut être téléchargé via notre site : www.amay.be et est également disponible au service communal Environnement, rue de l'Industrie 67. **Contact** : Francine Cravatte au 085/310 544 ou via e-mail : francine.cravatte@amay.be

Désignation du Conseil Consultatif Communal des Aînés – Renouvellement

Dans le cadre du renouvellement de son Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) suite aux élections communales, le Collège communal d'Amay avait lancé en date du 27 février 2019 un appel à candidatures aux seniors Amaytois désireux de siéger au sein de son conseil. L'appel étant clôturé depuis le 15 mai 2019, un nouveau CCCA sera proclamé en séance du 26 juin 2019. **35 candidatures ont été recueillies.** Au vu des critères, elles sont toutes recevables. **C'est le Conseil Communal qui a la charge de valider la désignation des membres du nouveau CCCA.**

L'Administration communale d'Amay, par le biais de son Echevinat des Affaires Sociales, organise donc en collaboration avec les membres de l'actuel Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), **une rencontre dans le cadre de la mise en place du nouveau CCCA, le mercredi le mercredi 26 juin 2019** à 9h30 à la salle du conseil communal, 2ième étage, de l'Administration communale d'Amay.

Au programme (ou à l'ordre du jour de cette séance) de cette rencontre :

- Accueil des participants(es) ;
- Un mot de bienvenue ;
- Présentation du cadre de référence du CCCA (Missions, ROI, rôles, organisation...)
- Election de la Présidence, de la Vice-Présidence ;
- Bilan de la législature par les membres du CCCA de la législature précédente ;
- Divers

Plus d'infos ? N'hésitez pas à contacter Béatrice Dumont au 085/830.820 (beatrice.dumont@amay.be) ou Pascale Uyttebroeck au 085/830.807 ou par mail : pascale.uyttebroeck@amay.be

Vadémécum du CCCA

Qu'est-ce qu'un CCCA ?

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés a pour mandat de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale.

La mise en place d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés répond à plusieurs objectifs servant l'intérêt général.

Quelles sont ses missions ?

- Intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux ;
- Favoriser la prise de conscience des aînés, et les informer sur les activités, initiatives et services qui les concernent plus particulièrement ;
- Offrir aux aînés l'occasion de se rencontrer dans un esprit convivial et constructif ;
- Veiller à ce que les relations s'établissent entre les personnes de générations différentes de manière à construire entre elles un dialogue permanent ;
- D'envisager toutes actions qui contribueront à la défense du bien-être moral, culturel, économique,... de la personne âgée ;
- De fournir aux autorités communales des recommandations et avis sur des questions d'intérêt communal et touchant à la personne âgée ;
- D'être le relais de votre quartier envers les personnes plus isolées ;
- De participer à la mise en place de projets divers, comme Plan canicule et hivernal,...

Conditions de participation

- Habiter la Commune d'Amay
- Etre âgé de 55 ans et plus
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Vous avez envie de vous impliquer dans la vie de votre commune.

Rôle de président(e) et de vice-président(e) du CCCA

Le / la **Président(e)** couvre un rôle assez large :

- Ouvre (donne lecture du rapport de la séance antérieure pour approbation, introduit les points inscrits à l'ordre du jour...) et clôt (propositions de point(s) à inscrire pour la séance suivante qui seront entérinés par le Bureau) la séance ;
- Donne et distribue la parole aux membres en veillant à ce que chacun puisse exprimer son avis, émettre ses souhaits et aller au bout de sa pensée ou suggestion ;
- Réunit et préside le Bureau ;
- 1x/an, en collaboration avec le Bureau il fait un rapport, un bilan d'activités et élabore un plan d'actions annuel à destination du collège communal ;
- Participe et représente le CCCA lors de manifestations diverses comme la journée des nouveaux habitants. Participe à la Commission du PCS, au suivi des actions inscrites dans le PST... à la mise en place de projets en lien avec le CCCA...

Le/la Vice-président(e) : Seconde le/la Président(e) dans ses missions, remplace en cas d'absence ou d'empêchement, coordonne les différents ateliers.